



Compte rendu de la Formation Spécialisée du 5 avril 2024

Siégeaient pour la CGT: Julien Caumon, Clémence Mollar

Ordre du jour :

- présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et travail 2024*
- campagne DUERP/PAP – point d'information*
- Signalfip et les fiches de signalement- point d'information*
- liste des accidents de service et de trajet*
- Registre hygiène et sécurité*
- compte rendu de la visite du CCPROS*
- budget 2024*

Avant les débats, les élus ont lu la déclaration liminaire syndicale ci-dessous:

Monsieur le Président,

Le ministre de la Fonction publiques Stanislas Guérini a annoncé que l'année 2024 serait une année blanche en termes de revalorisation du point d'indice et que le mérite ainsi que la performance seraient les axes de la rémunération future des fonctionnaires.

La CGT dénonce ce nouveau gel de la rémunération indiciaire imposé aux fonctionnaires alors que les dernières revalorisations sont loin de combler les pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis les 20 dernières années. Quelle autre profession accepterait une diminution de 27 % de son pouvoir d'achat en 24 ans ? Comment pourrait-elle ne pas se traduire par une perte d'attractivité de la Fonction Publique?

De même, La CGT condamne la rémunération dite au « mérite » dont les critères d'évaluation sont toujours opaques et subjectifs, attaque supplémentaire contre le statut de la fonction publique et facteur de division des collectifs de travail déjà mis à mal.

Les mesures issues de la négociation salariale en cours à la DGFIP, si l'on peut la qualifier ainsi, se résumeront au maximum à 6 points ACF au 1er janvier 2024 et 4 points ACF au 1er janvier 2025.

Et l'on devrait dire merci alors que nombre d'agents éprouvent désormais des difficultés à boucler les fins de mois dans ce contexte d'inflation élevée ?

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr

Cette aumône accordée est bien un nouveau signe de mépris de notre haute fonction publique, qui elle ne se prive pas de s'augmenter outrageusement et de profiter de tous les avantages inhérents à cette haute noblesse d'Etat.

Le gouvernement nous refait le coup de l'État en faillite avec 10 milliards d'euros de coupes budgétaires pour 2024. Cette stratégie désastreuse ne fera qu'aggraver la situation économique des plus pauvres car une nouvelle fois les services publics vont payer un lourd tribut et les politiques publiques seront mises à mal.

A la DGFIP plus qu'ailleurs, nous savons que de l'argent pourtant, il y en a !

Les « aides publiques » aux entreprises constituent le premier poste de dépenses (environ 30 % du total des dépenses publiques) pour un montant estimé à 160 milliards d'euros . La Cour des Comptes a établi qu'elles sont mal fléchées, non conditionnées et que leur efficacité, notamment en matière de lutte contre le chômage, reste à prouver.

Et la gabegie continue !

Depuis 2017 les impôts ont baissé en premier au bénéfice des entreprises et des plus riches :

- 10 milliards par an de baisse des impôts de production,*
- 11 milliards par an de baisse de l'impôt sur les sociétés,*
- transformation de l'ISF en impôt sur la fortune immobilière, qui coûte 3,5 milliards d'euros par an aux finances publiques,*
- création du prélèvement forfaitaire unique, qui bénéficie aux épargnants les plus riches, détenteurs d'intérêts, de dividendes et plus-values.*

La fraude et l'évasion fiscales sont estimées à plus de 80 milliards d'euros par an. La loi de programmation militaire 2024 – 2030 prévoit 413 milliards d'euros de dépenses militaires (soit une augmentation de 40 %) et 60 milliards pour les armes nucléaires.

Une honte, alors même que les dernières projections de la Banque de France indiquent que la population devra supporter une hausse du coût de la vie de 2,8 % en 2024.

Dans le même temps, le gouvernement refuse l'augmentation générale des salaires, et notamment de ceux des fonctionnaires, dont les missions de service public sont pourtant essentielles pour la population et en particulier pour les plus précaires.

Une autre marque de mépris, émanant cette fois de notre propre direction : le refus du pont naturel du 10 mai 2024 .

M. Cornut, du haut de son fauteuil de délégué de la direction générale et de son probable traitement mensuel à 5 chiffres nous a indiqué qu'il avait tenu personnellement à réunir les directeurs d'Occitanie pour qu'une position uniforme soit respectée, le doigt sur la couture du pantalon : pas de pont dit naturel du 10 mai en Occitanie..... principaux services visés : les SIP en campagne IR et les services qui assurent un accueil du public.

Et le plus indécent, c'est que cette position de principe, à savoir empêcher des agents de prendre un jour de congé, est motivée parle souci d'assurer une ouverture des services à l'utilisateur. Ainsi, sans pudeur aucune, cette hiérarchie, qui n'a cessé de procéder depuis des années à des réductions d'horaire d'ouverture au public et au NRP synonyme de fermetures massives de trésoreries et de centres des finances, a le culot d'en appeler au "service à l'utilisateur" pour tenter de justifier sa mesure d'interdiction de prise de congés pour une catégorie des personnels.

Et peu importe que les organisations syndicales nationales aient demandé, en responsabilité, à ce que la campagne déclarative soit prolongée de quelques jours.

Et peu importe également que pour le 10 mai les autres services publics soient majoritairement fermés ce jour là et notamment les établissements scolaires.

En outre, si l'on jette un oeil sur ce qui se passe dans l'hexagone, on se rend compte que 59 directions ont su s'écarter des consignes indicatives de la Direction Générale contrairement au délégué Sud-Pyrénées et à l'état major Occitan apparemment très soucieux de leurs carrières. Si la considération faisait partie de leur doctrine, les hiérarchies dirigeantes attribueraient une autorisation d'absence pour le 10 mai à des agents qui n'ont cessé de subir restructurations et destructions d'emplois massives.

Monsieur le directeur, prendre en considération les agents, ce n'est pas seulement leur proposer de s'exprimer lorsque les résultats de l'observatoire interne ne vont pas dans le bon sens ou de repeindre les espaces de détente.

Il s'agit également d'arrêter de les prendre pour d'éternels geignards privilégiés ou pour les imbéciles de service, seulement bons à sauver une DGFIP en pleine déliquescence.

Présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et travail 2024

Point 1 – Assurer la sécurité des agents et les accompagner lors d'événements graves.

Un guide va être transmis aux directions pour traiter le sujet. Un marché a été signé avec des psychologues pour que les agents puissent y avoir recours, si besoin lors d'événements graves ou situations de collectifs de travail dégradés.

Point 2 – l'évaluation des risques va s'appuyer désormais sur le nouvel outil Prev'Action qui permettrait des mises à jour au fil de l'eau. La note de lancement n'a pas encore été diffusée à la DGFIP.

Point 3 – Améliorer les conditions de travail

Il s'agit avant tout de prévention primaire, c'est-à-dire supprimer les risques. Pour cela, l'organisation du travail doit se faire en amont, en associant les agents. Un guide ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) donnera des recommandations.

Point 4 – Prévenir les risques de désinsertion professionnelle des agents et accompagner les agents en fin de carrière L'objectif est d'aider les agents en difficultés. C'est le rôle du pôle RH, de l'assistance sociale et de la médecine du travail. Le guide (encore un !) « maintien dans l'emploi » donne des recommandations.

Point 5 – Poursuivre le développement de la culture de prévention des risques professionnels par une politique de formation et d'information

Ce point est mis en œuvre par les APMP (Animateurs de Politique Ministériel de Prévention) qui disposent pour cela d'un catalogue socle de formations. À noter de nouvelles formations en 2024 sur les conduites addictives et sur les risques de désinsertion professionnelle. Également une formation secourisme en santé mentale pour aider les agents en situation de détresse psychologique.

campagne DUERP/PAP – point d'information

La campagne d'évaluation des risques professionnels s'effectuera dans le nouvel outil Prév'action dont l'accès est ouvert depuis novembre 2023 mais dont le déploiement n'est pas complètement terminé. Cette nouvelle application risque d'occasionner quelques tâtonnements car les petites directions, sont en position de « Bêta testeurs », toutes les options ne sont pas encore disponibles. Cette application va-t-elle vraiment fonctionner ? D'autant qu'il faut réimplanter toutes les données dans la nouvelle application ce qui représente un volume de travail conséquent .

Là encore, la jurisprudence Mouv'RH ou GMBI ne peut que nous inquiéter sur le déploiement de ce nouvel outil.

Signalfip et les fiches de signalement – point d'information

La Direction nous a présenté l'application qui se veut évolutive, avec des possibilités d'amélioration. Les incidents sont donc maintenant à déclarer dans cette nouvelle application.

L'agent peut suivre l'avancée de sa fiche en temps réel.

L'application permet l'accès en ligne et sans filtre pour chaque agent depuis son espace RH. La hiérarchie et l'assistant de prévention sont immédiatement informés.

Elle ne permet pour l'instant que le signalement des agressions externes. Pour les agressions internes, il faudra attendre la fin du 2ème trimestre 2024.

Il n'y a pas de copie de la lettre de mise en garde, jointe à la fiche.

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de signalement depuis le début d'année.

Suite à nos demandes, la direction exprime sa volonté de transparence avec la création d'un tableau de suivi anonymisé accessible aux représentants du personnel.

Liste des accidents de service et de trajet

La direction fait état de 2 accidents de trajet depuis le début d'année.

Registre hygiène et sécurité

Trois saisines ont été effectuées par les collègues :

- présence de fissures verticales traversantes importantes dans le mur porteur au SIP de Figeac. Un expert structure doit rendre un rapport mais n'a pas émis de craintes oralement.
- miroir des toilettes du SIP de Cahors placé trop haut. Remplacement prévu par un miroir plus grand.
- un agent du SDIF signale l'absence de rampe sans escalier pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. La direction répond qu'une rampe d'accès existe déjà au niveau du hall d'accueil d'Hugo.

Présentation du compte rendu de la visite du CCpros

Une délégation de la Formation Spécialisée(composée de représentants du personnel et de la direction, de l'ISST et du médecin de prévention) a effectué une visite du Centre de Contact des professionnels de Cahors le 27 novembre 2023.

Des malfaçons ont été signalées ainsi que des disparités de système de climatisation entre les plateaux. Une politique de placement libre et de déplacements des agents a du être mis en oeuvre pendant l'été afin de faire face aux fortes chaleurs.

La direction s'est engagé à augmenter les zones climatisées.

Lors des entretiens avec les agents et du retour des questionnaires distribués, il a été souligné de fortes contraintes imposées par l'application de login BALI qui présente huit statuts différents (Téléphone, courriel, missions diverses, pause déjeuner, pause repos, traitement dossier, réunion, temps documentaire).

BALI est appréciée comme une application de surveillance à la seconde près et qui génère une forme d'auto-contrôle de la part des agents. Le docteur Andrieu évoque même la notion de "charge mentale".

Il souligne que des remontées récentes ont été effectuées au niveau national.

BALI n'est pas à l'origine un outil de flicage mais permet pourtant de le faire! Les agents ne sont pas à l'abri d'un dérapage d'un inspecteur/superviseur à tendance "petit chef".

Affaire à suivre alors même que depuis notre visite un neuvième statut s'est rajouté à la longue liste.

Présentation du projet de budget 2024

La formation Spécialisée a opté pour une politique volontariste de formation au maniement des extincteurs et guide serre-file avec l'organisation de 10 sessions de 12/15 agents en 2024 .

Une formation Risque canin sera également proposée cette année aux agents sur le terrain (géomètres notamment).

Il est prévu le financement de l'aménagement des salles de pause au SIE, SGC/trésorerie hospitalière de Cahors et de la Paierie départementale.

Dans l'intérêt des agents du Ccpros, les représentants du personnel ont accepté, à titre exceptionnel, un cofinancement de l'installation d'une climatisation d'un des plateaux.

Nous avons cependant exigé que la direction ne prenne pas pour acquis ce genre d'opération qui devrait normalement dépendre intégralement du budget général.

Enveloppe Formation

Services	Sites	Formations	Dépenses proposées
Formation			
DDFIP	BIL	Formation Habilitation électrique recyclage pour deux agents	600,00 €
			ELECTRICITE 600,00 €
Formation			
DDFIP	SERVICES	Formation Maniement des extincteurs et guide et serre-file (entre 12 et 15 agents)	4 980,00 €
			INCENDIE 4 980,00 €
Formation			
DDFIP	SERVICES	Formation PSC1 Initial 3 sessions	1 800,00 €
DDFIP	SERVICES	Formation PSC1 Recyclage 3 sessions	1 200,00 €
			SECOURISME 3 000,00 €
Formation			
DDFIP	SERVICES	Prévention Risque canin	1 500,00 €
			PROTECTION DES AGENTS 1 500,00 €
			TOTAL DES DÉPENSES 10 080,00 €
			Dotation 2024 : 8 091 € dont 91 % délégués à ce jour soit 7 363 €
			2 717,00 €

vendredi 19 avril 2024 16:33:26 - Budget2024_FS-2.pdf - Adobe Acrobat Reader (32-bit)

Enveloppe Autres

Services	Sites	Nature des travaux	Dépenses proposées	Dépenses votées	Ajustement	Total des crédits	Dépenses engagées	Dépenses payées
MISE EN CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DE TRAVAIL								
Matériel/équipement								
DDFIP	TH CAHORS	Achat de tables pour l'espace détente	1 100,00					
DDFIP	PAIERIE	Achat table basse et 2 fauteuils	665,00					
DDFIP	SIE CAHORS	Achat canapé	822,38					
DDFIP	SIE CAHORS	Achat de 6 chaises	756,90					
DDFIP	FIGEAC	Peinture salle de repos/cuisine	2 940,00					
DDFIP	SGC/TH	Plantation haie et achat d'un récupérateur d'eau	1 500,00					
DDFIP	DIRECTION	Achat chaises terrasse	410,00					
Aménagement/entretien/travaux								
DDFIP	SERVICES	Enveloppe dédiée "aménagement de poste"	6 000,00					
DDFIP	SERVICES	Achat de 15 casques	3 000,00					
DDFIP	CCPROS	Cofinancement climatisation d'un plateau						
AUTRES DÉPENSES								
DDFIP	SERVICES	Dépassement budget enveloppe formation	2 717,00					
			TOTAL DES DÉPENSES 19 911,28					0,00
			DOTATION 2024 : 28 179 € dont 91 % délégués à ce jour soit 25 643 €					
			Reste à dépenser 5731,72					

Section du Lot du Syndicat National CGT Finances Publiques

Site internet: <http://www.financespubliques.cgt.fr/46/>

Courrier électronique: cgt.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr